

PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE SAINT-PRIEST

PRÉAMBULE

Cette charte décline les principes d'action du plan de lutte contre les discriminations.

Elle a pour vocation de s'adresser à tous, institutions et acteurs sociaux, économiques et politiques agissant sur le territoire de la ville de Saint-Priest.

La lutte contre les discriminations vise à assurer une égalité de traitement en tenant compte des critères prohibés par la loi.

Cette approche ne remet pas en cause les autres (insertion, promotion de la diversité, etc.) mais affirme la primauté du droit et la nécessité d'une réelle mise en œuvre de l'égalité de traitement.

La discrimination procède d'un caractère systémique qui nécessite d'agir en même temps auprès des discriminants et des discriminés.

Cette charte est le fruit d'un travail interinstitutionnel. Les signataires s'engagent à s'approprier, mettre en œuvre et promouvoir les principes qui suivent.

PRINCIPES DE L'ENGAGEMENT

La lutte contre les discriminations est collective et n'est pas du fait et de la responsabilité d'un seul individu. Il est nécessaire d'avoir une parole publique, un engagement affirmé du plus haut niveau hiérarchique afin de déterminer une position de structure.

Agir contre les discriminations suppose de reconnaître leur existence, de les identifier, d'en comprendre les mécanismes. Il s'agit ensuite de les rendre visible et de formaliser les processus en jeu afin de pouvoir les combattre.

La lutte contre les discriminations vise la transformation des pratiques, des organisations, ainsi qu'une évolution des cultures professionnelles et des représentations. Elle passe également par des actions destinées à rendre le droit accessible et effectif pour les victimes de discrimination. Elle revêt la forme d'une construction collective et partagée qui prend en compte les expérimentations de tous.

La communication doit tout d'abord permettre de rendre lisible le plan de lutte et ses différentes actions. Elle doit aussi permettre la diffusion suffisante d'informations et de connaissances sur la loi afin que chacun devienne un chaînon du plan de lutte, et ensuite un maillon de sa diffusion.

Par conséquent, les signataires s'engagent à mettre en place des actions visant à rendre effectifs les principes de la présente charte.

Le Plan de Lutte contre les Discriminations a vocation à accompagner chaque acteur dans cette démarche et sera vigilant à la bonne mise en œuvre des actions et à leur évaluation.

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE LA VILLE DE SAINT-PRIEST RÉUNIT LES PARTENAIRES SUIVANTS :
▶ VILLE DE SAINT-PRIEST PLIE UNI-EST ▶ ANPE ▶ IFRA ▶ AIDE AUX VICTIMES/ACCÈS AU DROIT ▶ TENFOR ▶ CLLAJ ▶ FRÉQUENCE ÉCOLES
▶ INTERVALLE INTÉRIM/ESTIME ▶ MISSION LOCALE ▶ MJC JEAN COCTEAU ▶ ACSÉ ▶ PRÉFECTURE DU RHÔNE ▶ GRAND LYON